

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 23/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le neuf juillet deux mil vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Maryline Trichard

Excusée : Mirabelle Rousset-Charensol

Jean-Claude DESBAT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 4 juillet 2024

Objet : acquisition parcelles AO 230

M. le maire expose au conseil que le SYTRAL a demandé de prévoir un aménagement au niveau du hameau de Chanfray pour continuer à desservir cet arrêt au niveau des transports scolaires en toute sécurité. Le propriétaire de la parcelle AO 230 a accepté de nous vendre son terrain d'une surface de 410 m² au prix de 4 €/m²

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AO 230 d'une surface de 410 m² moyennant le prix de 1640 €.

Autorise M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



DESBAT Jean-Claude,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 11/07/2024 Date de publication sur le site Internet : 11/07/ 2024
